

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 mars 2023

---

MIEUX MANGER EN SOUTENANT LES FRANÇAIS FACE À L'INFLATION ET EN FAVORISANT L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION Saine - (N° 889)

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° CE66

présenté par

Mme Laporte, M. de Fournas, M. de Lépinau, Mme Engrand, Mme Galzy, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Lopez-Liguori, M. Meizonnet, Mme Menache, Mme Sabatini et M. Tivoli

-----

**ARTICLE 2**

Après le mot :

« option »

rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« à base de poisson à tous les repas ou, chaque semaine, deux menus à base de poisson sans autre choix. Ils veillent en outre à privilégier des approvisionnements en poissons issus de pêches françaises. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Alors que l'ANSES recommande la consommation de poisson au minimum deux fois par semaine et que de nombreuses études scientifiques établissent l'effet bénéfique de la consommation de cette source privilégiée d'acides gras oméga 3 à longues chaînes sur la santé cardio-vasculaire et le développement cérébral, la démarche de promouvoir au maximum une alimentation végétarienne ne semble pas la plus adaptée du point de vue de la santé publique. En effet, de nombreux enfants d'âge scolaire bénéficieraient d'un apport plus abondant en produits de la mer. Aussi, il apparaît préférable d'obliger aux services de restauration collective à proposer des menus à base de poisson.